REPUBLIQUE FRANCAISE

Soisy
sous-Montmorency

Direction générale
LB/KC

ARRETE N°2020-018 PORTANT DELEGATION
DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A MONSIEUR SYLVAIN MARCUZZO,
5ème ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-18, L2122-20 et L2122-23 ;

VU le procès-verbal d'élection et d'installation du Maire en date du 25 mai 2020 ;

VU la délibération n°2020-05-25-02 du Conseil municipal du 25 mai 2020, fixant à 9 le nombre d'adjoints au Maire ;

VU la délibération n°2020-05-25-03 du Conseil municipal du 25 mai 2020, au terme de laquelle Monsieur Sylvain MARCUZZO a été élu 5ème Adjoint au Maire ;

VU la délibération n°2020-05-25-05 du Conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire ;

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation aux adjoints au Maire ;

ARRETE

Article 1 – Il est donné, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonctions à Monsieur Sylvain MARCUZZO, 5ème Adjoint au Maire, dans les domaines du commerce de proximité, et notamment :

- Les relations avec les entreprises, les commerçants et les artisans, les associations de commerçants,
- Les relations et discussions avec les chambres consulaires, les relations avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée dans le domaine délégué
- Les discussions inter-partenariales touchant au développement économique de la Ville,
- La mise en œuvre du tableau de bord des activités économiques sur la Ville du Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce et des dispositifs d'aide départementale à la revitalisation commerciale du territoire.
- L'action pour l'emploi (création),
- La promotion de l'animation commerciale,

H.

- Les relations avec le service du développement économique.

Il assurera dans ces domaines la représentation du Maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la Commune, avec le concours des services municipaux intéressés, pour, notamment :

- Définir, mettre en place et évaluer les politiques publiques de la Ville dans chacun des domaines de sa délégation ;

- Contrôler l'exécution des délibérations du Conseil municipal et des décisions du Maire prises dans chacun des domaines de sa délégation ;

- Représenter la Ville auprès des partenaires institutionnels, organismes et associations afférents aux différents secteurs de sa délégation ;

- Définir les programmes de développement, d'aménagement, d'entretien, de réhabilitation des bâtiments et équipements des services concernés par les champs de compétence de sa délégation, et en suivre l'exécution des travaux ;

- Définir et suivre le programme des actions et manifestations mises en œuvre par les services municipaux en faveur de chacun des domaines de sa délégation ;

- Coordonner, fixer et suivre l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation de ces actions et manifestations ;

- Être l'interlocuteur des habitants pour toutes les questions en lien avec chaque domaine de sa délégation ;

- Recevoir les usagers et répondre à leurs demandes et courriers ;

- Définir les orientations et arbitrages permettant d'établir les budgets des services de sa délégation.

Article 2 – Il est également donné délégation à Monsieur Sylvain MARCUZZO pour signer les correspondances, actes, documents et pièces administratives, rapports et notes diverses dans les domaines délégués et notamment :

→ Les courriers portant acceptation ou décision (favorables ou défavorables) ;

→ Les engagements de dépenses relatives à sa délégation ;

→ La certification du service fait des factures relatives à sa délégation ;

→ Les bordereaux d'envoi.

Article 3 – La signature des actes pris par Monsieur Sylvain MARCUZZO dans le cadre de sa délégation de fonction et de signature, devra être accompagnée de la mention suivante :

Sylvain MARCUZZO

5ème Adjoint au Maire,
Délégué aux commerces de proximité

Article 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvain MARCUZZO, ses délégations seront exercées par le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

H

Article 5 - Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à l'intéressé et une ampliation transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-d'Oise,
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles,
- Madame la Trésorière Principale de Montmorency.

A Soisy-sous-Montmorency, le 29 MAI 2020

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental

VILLE DE 95230 SOISY-S/S-MONTMORENCY R.F. (Val d'Oise)

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 29 MAI 2020
Affiché le :
Notifié à l'intéressé le : 02/06/2020

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.